

Zeitschrift: Bulletin de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes
Band: 5 (1879)
Heft: 4

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ VAUDOISE

DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

PARAISANT 4 FOIS PAR AN

Prix de l'abonnement annuel : pour la SUISSE, 3 fr.; pour l'ÉTRANGER, 3 fr. 50 cent.

Pour les abonnements et la rédaction, s'adresser à M. Georges Bridel éditeur, place de la Louve, à Lausanne.

Sommaire : Nécrologie. M. Viollet le Duc. — Notice sur l'ascenseur à air comprimé pour chemins de fer à fortes rampes et à profil varié, par Louis Gonin, ingénieur cantonal des Ponts et Chaussées du canton de Vaud. — Casernes de la 1^{re} division à Lausanne.

NÉCROLOGIE

M. VIOLET LE DUC

Nous devons à la plume de notre collègue M. H. Assinare, architecte de l'Etat, les lignes suivantes, consacrées au souvenir de M. Viollet Le Duc, qui avait bien voulu accepter de faire partie de notre société à titre de membre honoraire. (Réd.)

La Société des ingénieurs et des architectes vaudois vient ici rendre hommage à la mémoire du savant et illustre architecte Viollet Le Duc, de Paris, qui, pour nous prouver sa sympathie, avait implanté sa tente sur les bords de notre Léman, où il venait, disait-il, s'enivrer de paix en face de cette nature sans pareille.

C'est un maître qui laisse parmi nous les traces profondes de son génie si fécond dans l'art qu'il affectionnait.

Notre antique cathédrale, depuis longtemps la proie des siècles, restait, pour ainsi dire, abandonnée et la flèche de la coupole, reconstruite après l'incendie de 1825, étant un sujet de craintes journalières, le conseil d'Etat, en vue d'éviter de graves accidents, fit appeler à Lausanne l'éminent architecte pour étudier la situation de cet édifice. Cet architecte, dont le mérite exceptionnel fait autorité, arriva à Lausanne vers la fin du mois d'août 1872 et reçut le meilleur accueil de la part de l'administration cantonale et de MM. les architectes de la capitale.

C'est ensuite des études qu'il a faites que nous voyons aujourd'hui la nouvelle flèche qui couronne la tour de la lanterne achevée, ainsi que les contreforts et les deux travées orientales de la grande nef et des collatéraux. Mais il était dit qu'il n'acheverait pas son œuvre et qu'il ne verrait pas même l'entière restauration du *Porche des apôtres*; cependant les plans qu'il a laissés sont suffisants pour poursuivre l'œuvre et pour rendre sa pensée telle qu'il voulait qu'elle fût comprise.

L'Eglise écossaise a su profiter du séjour de M. Viollet Le Duc à Lausanne pour lui confier l'exécution de la charmante chapelle qui décore le boulevard de Rumine.

NOTICE

SUR L'ASCENSEUR A AIR COMPRIMÉ

POUR CHEMIN DE FER A FORTES RAMPES ET A PROFIL VARIÉ

par Louis Gonin, ingénieur cantonal des Ponts et Chaussées du canton de Vaud.

INTRODUCTION

Au commencement de l'année 1865, M. Charles Bergeron, ingénieur français, l'un des directeurs de l'exploitation des chemins de fer de l'Ouest-Suisse, fit au gouvernement du canton de Vaud la demande en concession d'un chemin de fer destiné à relier la gare avec la ville de Lausanne.

Ce chemin de fer devait être établi d'après le système pneumatique dit « à tube-enveloppe », qui venait d'être expérimenté à Sydenham, près Londres.

Ce projet, qui devait servir de modèle à suivre pour le passage des chaînes de montagnes, fut soumis par le conseil d'Etat à l'examen préalable d'une commission d'experts composée de MM. D. Colladon, professeur à Genève; Louis Dufour, professeur de physique à l'académie de Lausanne; Jules Marquet, ingénieur et professeur à la même académie; G.-T. Lommel, ingénieur à Lausanne, et présidée par M. Louis Gonin, ingénieur cantonal des ponts et chaussées.

Ensuite de l'avis favorable émis par cette commission et sur la proposition du département des travaux publics, alors présidé par M. Berney, conseiller d'Etat, la concession demandée fut accordée à M. Bergeron, par décret du Grand Conseil du 25 janvier 1866. Le coût des terrains que devait traverser la ligne fut cependant renoncer à l'entreprise.

En succédant, en 1869, à M. Berney, comme chef du département des travaux publics, M. Delarageaz y apporta le même désir de faire arriver à un résultat pratique l'idée d'appliquer l'air comprimé à la locomotion ascensionnelle, idée reconnue possible par la commission d'examen du projet Bergeron, et c'est alors qu'elle fut reprise, sous une nouvelle forme, par MM. Jean Gay, professeur à l'académie de Lausanne et L. Gonin, ingénieur cantonal des ponts et chaussées.

Un premier essai fut exécuté à Lausanne par les bons soins de M. l'ingénieur Duvillard et servit à démontrer dans quel sens devaient se poursuivre ces études.

Le Grand Conseil et le Conseil d'Etat du canton de Vaud ont continué, par plusieurs décisions importantes, à en seconder le développement.